

Les piscines fermées au collège et au lycée

À la rentrée de janvier, les professeurs d'Éducation physique et sportive (EPS) de la Manche ont découvert que les cours de natation pour les collégiens et les lycéens sont suspendus en raison de la situation sanitaire.

Une décision qu'ils ne comprennent pas, car le protocole actuellement en vigueur dans les établissements du secondaire est fixé au niveau 2, qui autorise les activités sportives en extérieur et en intérieur (sans contact et avec une distanciation adaptée pour cette catégorie). « **De ce fait, il n'y a donc aucune raison objective pour décider de limiter l'apprentissage de la natation et d'interdire l'accès aux bassins dans le second degré** », interpellent-ils dans un courrier adressé à la directrice d'académie, vendredi 7 janvier, par la voix du syndicat SNEP-FSU.

Lundi, Sandrine Bodin, directrice d'académie des services de l'Éducation nationale, a assuré qu'elle était prête à recevoir les professeurs d'EPS. « **Cette décision est extrêmement temporaire, uniquement pour le mois de janvier. J'ai décidé d'harmoniser la situation des collèges et lycées avec celle des écoles, qui sont en protocole de niveau 3, où seules les activités en intérieur de faible intensité et compatibles avec le port du masque sont autorisées. La piscine est un lieu à risque, mais si l'épidémie recule avant la fin du mois, je reviendrai sur cette décision.** »



